

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-AC655

présenté par
Mme Bourouaha, M. Maillot et M. Peu

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	170 200 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	170 200 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	170 200 000	170 200 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, commun à plusieurs groupes, compense la suppression de la CVEC que nous avons faite votée lors de la première partie du PLF en commission des finances. En effet, la Contribution vie étudiante et campus s'élève désormais à 100 euros par étudiant. Cette augmentation est injustifiable dans le contexte de montée de la précarité chez les jeunes. De plus, cette contribution ne permet pas de compenser le désengagement financier de l'État dans le financement de l'ESR. Rappelons que le budget par étudiant ne cesse de diminuer. Dans le même temps, l'attribution de la CVEC, son fléchage, pose question dans plusieurs établissements. Aussi, ce système est loin de donner satisfaction en matière d'infrastructures sportives, de services de santé, de projets culturels etc. Il faut ainsi revoir globalement le système de financement de ces services.

Afin de se conformer aux règles de la LOLF, cet amendement est ainsi rédigé :

L'action 02 et l'action 03 du programme 231 sont abondées en AE et CP de 85 100 000 d'euros chacune

L'ensemble de ces crédits sont prélevés sur le hors titre 2 de l'action 02 du programme 172